

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Renouvellement d'une autorisation dans le cadre de la lutte contre la piraterie

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant renouvellement d'une autorisation pour lutter contre la piraterie.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi portant diverses mesures relatives à la lutte contre la piraterie maritime, il peut être fait appel à des entreprises de sécurité maritime pour protéger les navires sous pavillon belge contre des actes de piraterie. Ces activités de surveillance, de protection et de sécurisation des navires ne sont autorisées que dans les zones maritimes qui présentent un risque élevé de piraterie.

L'autorisation de l'entreprise Port2Port LPC France est prolongée pour une période de trois ans.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be